

Annexes

Glossaire

AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
COSTRADIS	Commission stratégique de la défense incendie et des secours
CS	Centre de secours
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SCAN	Service cantonal des automobiles et de la navigation
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
UIR	Union intercantonale de réassurance



Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Principe de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Etablissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 30.06.2016 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 15.03.2017.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, ainsi qu'entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.



Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction. Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à :

		2019	2018
EUR	1	1.0854	1.1256
USD	1	0.9664	0.9828
JPY	100	0.8900	0.8965
CAD	1	0.7447	0.7214
NOK	100	0.1101	0.1136
GBP	1	1.2819	1.2528
SGD	1	0.7188	0.7212
SEK	1	0.1034	0.1107
DKK	1	0.1453	0.1507
AUD	1	0.6789	0.6922
HKD	1	0.1241	0.1255

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants :

Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

Titres

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

Immeubles

A l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté.

Constructions en cours

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.



Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Logiciels: 4 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Immeubles:	50 ans
Mobilier et installations:	5 ans
Gros véhicules défense incendie:	12 ans
Petits véhicules défense incendie:	8 ans
Véhicules missions de secours:	Selon planification stratégique
Autres véhicules:	4 ans
Matériel informatique:	3 ans

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent :

- Provision pour rabais sur primes d'assurance accordé aux assurés de l'ECAP sur la base d'une décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.
- Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent :

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
- Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (Ciren) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes :

- Provision couvrant la part de recapitalisation de la caisse de pension Prévoyance.ne incombant à l'Établissement.
- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.
- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dues aux employés de l'ECAP.
- Provision constituée pour financer les investissements nécessaires aux nouvelles missions de l'ECAP dans le secteur de l'intervention.
- Provision constituée pour participer au financement d'une nouvelle centrale d'alarme.
- Provision destinée à indemniser certains dommages non couverts dans le cadre du produit référentiel.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.



- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision est basé sur l'allocation effective des actifs au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.



Commentaires relatifs au bilan

1 Placements de capitaux Chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2019	15'965	27'561	66'434	1'328
Entrées de valeur	43'983	32'121	0	3'005
Sorties de valeur	-21'076	-38'923	-68	0
Bénéfices non réalisés	3'766	3'172	0	0
Pertes non réalisées	-40	-568	0	0
Bénéfices réalisés	2'647	3'755	0	0
Pertes réalisées	-28	-253	0	0
Valeur de marché au 31.12.2019	45'217	26'865	66'366	4'333

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2018	23'492	30'979	66'256	232
Entrées de valeur	13'873	25'503	178	1'096
Sorties de valeur	-19'190	-25'111	0	0
Bénéfices non réalisés	28	558	0	0
Pertes non réalisées	-2'096	-3'452	0	0
Bénéfices réalisés	633	1'114	0	0
Pertes réalisées	-775	-2'030	0	0
Valeur de marché au 31.12.2018	15'965	27'561	66'434	1'328

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
17'841	96'960	13'381	9'623	153	16'880	266'127
25'591	29'788	11'005	11'182	0	149'394	306'069
-17'844	-38'672	-11'129	-11'115	-30	-155'735	-294'592
2'423	2'058	273	1'357	0	130	13'178
-29	-435	-94	0	0	-134	-1'300
680	1'856	2'459	140	4	518	12'060
-59	-173	-2'002	0	0	-1'382	-3'898
28'603	91'381	13'894	11'186	128	9'671	297'645

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
19'057	97'466	15'842	10'346	10	4'851	268'531
636	22'214	11'625	0	148	159'912	235'184
-1'282	-22'103	-13'737	0	-10	-147'061	-228'493
24	196	51	0	0	222	1'080
-1'260	-2'077	-423	-723	0	-175	-10'206
681	1'487	381	0	5	519	4'821
-16	-224	-358	0	0	-1'388	-4'790
17'841	96'960	13'381	9'623	153	16'880	266'127

Chiffres en milliers de francs		31.12.2019	31.12.2018
2	Participations	7'708	7'718
	L'ECAP est membre de la société simple du Pool (selon l'art.530 et suivants CO).	7'658	7'668
	L'ECAP est propriétaire à 100% de Camerimo SA en liquidation. Selon Swiss Gaap RPC 30 chiffre 48, les filiales d'importance négligeable peuvent être exclues de l'intégration globale. (les immeubles sont propriété de l'ECAP et Camerimo SA en liquidation considéré comme filiale d'importance négligeable).	50	50
4	Actifs de régularisation	617	681
	Intérêts courus	529	661
	Divers	88	20
5	Créances	1'808	2'035
	Créances envers des organisations liées		
	SCAN	0	3
	AXA Winterthur	0	119
	Autres créances	1'808	1'913
	Impôt anticipé	287	249
	Créances primes	159	155
	Créances diverses	1'361	1'509

3 Immobilisations	Immobilisation incorporelles					Immobilisations corporelles				
	Logiciels informatiques	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
Valeur comptable nette au 01.01.2019	73	73	744	3'228	153	94	4	33	1'604	5'860
Valeur d'acquisition au 01.01.	232	232	1'012	4'008	866	224	7	217	1'820	8'155
Entrées de valeurs	366	366	0	2'407	0	152	0	13	202	2'774
Sorties de valeurs	0	0	-10	0	0	-69	0	0	0	-79
Valeur d'acquisition au 31.12.	599	599	1'003	6'415	866	307	7	230	2'022	10'850
Ajustements cumulés au 01.01.	-159	-159	-269	-780	-713	-130	-3	-184	-216	-2'295
Amortissements	-145	-145	-119	-587	-26	-48	-1	-38	-57	-875
Ajustements cumulés au 31.12.	-304	-304	-387	-1'367	-739	-178	-4	-222	-273	-3'170
Valeur comptable nette au 31.12.2019	295	295	615	5'048	128	129	3	9	1'749	7'680

	Immobilisation incorporelles					Immobilisations corporelles				
	Logiciels informatiques	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
Valeur comptable nette au 01.01.2018	106	106	175	2'464	179	56	5	76	1'641	4'597
Valeur d'acquisition au 01.01.	213	213	315	2'872	866	156	7	217	1'820	6'253
Entrées de valeurs	20	20	697	1'137	0	69	0	0	0	1'902
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	232	232	1'012	4'008	866	224	7	217	1'820	8'155
Ajustements cumulés au 01.01.	-107	-107	-140	-407	-688	-99	-1	-141	-180	-1'656
Amortissements	-52	-52	-128	-373	-26	-31	-1	-43	-36	-639
Ajustements cumulés au 31.12.	-159	-159	-269	-780	-713	-130	-3	-184	-216	-2'295
Valeur comptable nette au 31.12.2018	73	73	744	3'228	153	94	4	33	1'604	5'860

6 Provisions techniques d'assurance Chiffres en milliers de francs

	01.01.19	Attributions	Utilisations	31.12.19
Sinistres Feu bruts	9'801	0	-1'537	8'264
- part de la réassurance	-387	292	0	-95
Sinistres Feu nets	9'414	292	-1'537	8'169
Sinistres Eléments naturels bruts	2'331	5'609	0	7'940
- part de la réassurance	-31	0	-4'133	-4'164
Sinistres Eléments naturels nets	2'300	5'609	-4'133	3'776
Provision pour rabais sur prime	2'200	0	-2'200	0
Total	13'914	5'902	-7'871	11'945

	01.01.18	Attributions	Utilisations	31.12.18
Sinistres Feu bruts	15'655	0	-5'854	9'801
- part de la réassurance	-1'749	1'361	0	-387
Sinistres Feu nets	13'906	1'361	-5'854	9'414
Sinistres Eléments naturels bruts	1'372	959	0	2'331
- part de la réassurance	-51	20	0	-31
Sinistres Eléments naturels nets	1'321	979	0	2'300
Provision pour rabais sur prime	1'430	2'200	-1'430	2'200
Total	16'657	3'159	-9'440	13'914

7 Provisions techniques pour fluctuation et sécurité Chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	Pool	Total
Etat au 01.01.19	6'460	15'123	14'908	36'491
Attributions	0	213	161	374
Dissolutions	-55	0	0	-55
Etat au 31.12.19	6'404	15'335	15'069	36'809
Etat au 01.01.18	7'186	15'036	14'823	37'045
Attributions	0	86	86	172
Dissolutions	-727	0	0	-727
Etat au 31.12.18	6'460	15'123	14'908	36'491

	2019	2018
Réserves nécessaires		
Obligations envers la CIREN	15'335	15'123
Obligations statutaires envers l'UIR	6'404	6'460
Obligations envers le Pool	15'069	14'908
Total des réserves nécessaires	36'809	36'491
déjà en réserve selon bilan	-36'809	-36'491
Total des réserves manquantes	0	0

8 Provision non technique

Chiffres en milliers de francs	01.01.19	Attributions	Dissolutions	31.12.19
Fonds pour l'intervention	24'178	1'689	0	25'867
Fonds pour la prévention	7'840	1'420	0	9'259
Fonds d'actions spéciales	2'161	0	-94	2'067
Provision promesses pour subventions	2'700	0	-40	2'660
Provision vacances et heures supplémentaires	125	0	-10	115
Provision Prévoyance.ne	6'866	0	0	6'866
Provision spéciale pour dommages non couverts	0	1'870	0	1'870
	43'870	4'979	-144	48'704
Fonds des missions de secours	1'684	140	0	1'823
Total	45'553	5'119	-144	50'528

Chiffres en milliers de francs	01.01.18	Attributions	Dissolutions	31.12.18
Fonds pour l'intervention	22'314	1'864	0	24'178
Fonds pour la prévention	6'416	1'424	0	7'840
Fonds d'actions spéciales	2'161	0	0	2'161
Provision promesses pour subventions	2'975	0	-275	2'700
Provision vacances et heures supplémentaires	70	55	0	125
Provision Prévoyance.ne	6'903	800	-836	6'866
	40'838	4'143	-1'112	43'870
Fonds des missions de secours	998	685	0	1'684
Total	41'837	4'828	-1'112	45'553

9 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

01.01.19	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.19
34'534	9'919	0	0	44'453

01.01.18	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.18
38'352	0	-3'818	0	34'534

RLAB Art. 77

- 1 La Chambre prend toutes les dispositions pour adapter le niveau du capital, des réserves et des provisions aux risques couverts et à leur évolution.
- 2 Elle définit le plan stratégique d'allocation des placements en fonction de la situation actuelle et prévisible des marchés financiers.
- 3 La part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieures aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2019	73.63%
Part des placements en francs suisses au 31.12.2019	93.95%

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend :

- a) de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.
- b) de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 40% alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5%.

Provision requise	14.94%
Représentant un montant de	44'523
Provision à fin 2018	34'534

	2019	2018
Provision nécessaire au 31.12	-44'523	-34'534
déjà mis en réserve selon bilan	44'523	34'534
Provision manquante au 31.12	0	0

Annexes

Chiffres en milliers de francs	31.12.2019	31.12.2018
10 Passifs de régularisation	5'622	2'124
Primes encaissées d'avance	4'731	784
Passifs transitoires	885	1'340
Autres passifs transitoires	5	0
11 Dettes	4'463	3'531
Engagement envers des organisations liées	254	254
OFROU	254	254
Autres dettes	4'209	3'276



Commentaires relatifs au compte de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs		2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.
12	Primes de réassurance	-4'121	-3'132
	UIR primes de réassurance feu	-1'241	-1'291
	UIR primes de réassurance éléments naturels	-1'833	-1'840
	Pool mise de fonds	-1'047	-1'020
	UIR bonus prime	0	1'019
13	Charges nettes des sinistres	-14'209	-11'580
	Charges nettes feu	-3'538	-6'726
	Charges nettes éléments naturels	-15'407	-5'200
	Produit de la réassurance	4'255	6
	Recours sur sinistres	482	341
14	Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	1'872	-181
	Provision rabais s/primes futures	2'200	-770
	Provision CIREN	-213	-86
	Pool dommages sismiques	-161	-86
	Engagement statutaire UIR	55	727
	Participation au capital du Pool	-10	34
15	Charges d'exploitation	-4'750	-4'611
	Pool technique	-1'682	-1'863
	Pool administratif	-1'732	-1'746
	Autres charges d'exploitation	-1'336	-1'001

Informations sectorielles

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.	Différence
16 Assurance			
Résultat technique			
Produits de l'assurance			
Primes brutes	25'869	26'281	-412
Primes de la réassurance	-4'121	-3'132	-989
Primes nettes d'assurance	21'748	23'148	-1'400
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-3'056	-6'385	3'329
Part de la réassurance	97	4	92
Charges nettes liées aux sinistres Feu	-2'960	-6'381	3'421
Charges liées aux sinistres Eléments naturels	-15'407	-5'200	-10'207
Part de la réassurance	4'158	1	4'157
Charges nettes liées aux sinistres Eléments naturels	-11'249	-5'199	-6'050
Total net des charges liées aux sinistres	-14'209	-11'580	-2'629
Modification des provisions techniques	2'200	-770	2'970
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	-328	589	-918
Charges d'exploitation			
Salaires	-5'297	-5'499	203
Charges sociales	-1'144	-1'103	-41
Autres charges de personnel	3'027	2'993	33
Total des charges de personnel	-3'415	-3'609	195
Charges des locaux	-234	-163	-71
Charges d'administration	-477	-335	-142
Charges d'informatique	-625	-504	-121
Total des charges administratives	-1'336	-1'001	-334
Total des charges d'exploitation	-4'750	-4'611	-139
Autres produits d'exploitation	24	33	-9
Autres charges d'exploitation	-33	1	-33
Résultat technique	4'652	6'810	-2'158

17 Prévention des dommages

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Contribution pour la prévention	5'061	4'997	64
Autres recettes	113	96	16
Total des produits	5'174	5'094	81
Charges			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-583	-572	-11
Subsides pour mesures constructives et techniques	-1'177	-1'429	253
ECAPi	-32	-32	0
Frais prévention éléments naturels	-93	-92	-1
Frais de personnel et administratifs	-1'910	-1'820	-90
Total des charges	-3'794	-3'945	151
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-1'420	-1'424	4
Variation provision promesses pour subventions	40	275	-235
Total variation des provisions non techniques	-1'380	-1'148	-232
Résultat pour la prévention des dommages	0	0	0

18 Intervention

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Contribution pour la défense incendie	5'624	5'552	71
Contribution des assureurs privés	1'144	1'112	31
Contribution OFROU	50	98	-48
Facturation abonnements de raccordement détection incendie	483	533	-49
Autres recettes	761	892	-131
Total des produits	8'063	8'188	-125
Charges			
Subventions véhicules	-416	-276	-140
Subventions matériel	-381	-400	19
Subventions formation et équipement personnel	-1'105	-1'181	76
Centrale d'alarme et d'engagement	-200	-212	12
Subventions pour les constructions et locaux	-306	-300	-6
Subventions aux SIS et régions	-76	-26	-50
Subvention pour adductions	-264	-345	81
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-13	-2	-12
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-22	-1	-22
Frais inspectorat	-26	-37	11
Frais logistique	-709	-720	11
Frais bureau technique	-437	-403	-34
Frais informatique	-257	-238	-19
Frais de personnel et administratifs	-2'247	-2'160	-87
Divers	-8	-24	16
Total des charges	-6'467	-6'324	-144
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement au fonds d'actions spéciales pour la prévention	94	0	94
Ajustement au fonds pour l'intervention	-1'689	-1'864	175
Total variation des provisions non techniques	-1'595	-1'864	269
Résultat pour l'intervention	0	0	0
Total de la prévention et de l'intervention	0	0	0

19 Missions de secours

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Facturation aux communes	1'841	2'136	-295
Contribution OFROU	265	265	0
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	4	4	0
Contribution DETEC	47	47	0
Facturation interventions	723	512	211
Contribution cantonale	50	0	50
Autres recettes	28	34	-5
Total des produits	2'959	2'999	-39
Charges			
Charges salariales	-1'535	-1'536	1
Spécialistes NRBC	0	-2	2
Formation	-165	-95	-70
Mandat, étude et honoraires	-6	0	-6
Locaux	-115	-121	6
Frais d'interventions	-43	-28	-15
Hydrocarbures lac de Neuchâtel	-50	0	-50
Véhicules	-153	-156	3
Equipement et matériel	-522	-114	-409
Centrale d'alarme	-115	-115	0
Frais gestion et inspectorat	-77	-77	0
Frais divers	-38	-70	32
Total des charges	-2'820	-2'313	-506
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement / attribution au fonds des missions de secours	-140	-685	546
Total variation des provisions non techniques	-140	-685	546
Résultat des missions de secours	0	0	0

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.
20 Produits des placements de capitaux	29'483	10'169
Produits des actions suisses	6'413	661
Dividendes	406	434
Gains réalisés	2'241	199
Gains non réalisés	3'766	28
Produits des actions étrangères	6'927	1'672
Dividendes	365	537
Gains réalisés	3'390	577
Gains non réalisés	3'172	558
Produits des immeubles	4'245	4'268
Produits	4'245	4'268
Produits des fonds immobiliers	3'103	705
Dividendes	259	284
Gains réalisés	422	398
Gains non réalisés	2'423	24
Produits des obligations suisses	3'913	1'684
Produits des intérêts	1'258	1'470
Gains réalisés	598	18
Gains non réalisés	2'058	196
Produits des obligations étrangères	2'732	432
Produits des intérêts	119	257
Gains réalisés	2'340	124
Gains non réalisés	273	51
Autres titres	1'497	0
Dividendes	140	0
Gains non réalisés	1'357	0
Prêts	4	5
Produits des intérêts	4	5
Produits des liquidités	648	742
Produits des intérêts	0	0
Gains réalisés	518	520
Gains non réalisés	130	222

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.
21 Charges sur placements de capitaux	-5'946	-16'026
Charges sur actions suisses	-68	-2'870
Pertes réalisées	-28	-775
Pertes non réalisées	-40	-2'096
Charges sur actions étrangères	-821	-5'482
Pertes réalisées	-253	-2'030
Pertes non réalisées	-568	-3'452
Charges sur immeubles	-748	-1'030
Charges des immeubles	-748	-1'030
Charges sur fonds immobiliers	-88	-1'275
Pertes réalisées	-59	-16
Pertes non réalisées	-29	-1'260
Charges sur obligations suisses	-608	-2'301
Pertes réalisées	-173	-224
Pertes non réalisées	-435	-2'077
Charges sur obligations étrangères	-2'096	-782
Pertes réalisées	-2'002	-358
Pertes non réalisées	-94	-423
Autres titres	0	-723
Pertes non réalisées	0	-723
Charges sur liquidités	-778	-807
Pertes réalisées	-644	-632
Pertes non réalisées	-134	-175
Charges liées aux placements de capitaux	-739	-757
Frais gestion	-739	-757
Frais de transactions	0	0

Chiffres en milliers de francs		2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.
22	Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions	23'537	-5'857
	Résultat des actions suisses	6'345	-2'209
	Résultat des actions étrangères	6'106	-3'810
	Résultat des immeubles	3'497	3'238
	Résultat des fonds immobiliers	3'015	-570
	Résultat des obligations suisses	3'305	-617
	Résultat des obligations étrangères	636	-350
	Résultat des autres titres	1'497	-723
	Résultat des prêts	4	5
	Résultat des liquidités	-130	-65
	Charges liées aux placements de capitaux	-739	-757
23	Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-9'919	3'818



Annexes aux comptes annuels

Valeurs d'assurance - Incendie	Exercice 2019 CHF (indice 118)	Exercice 2018 CHF (indice 118)
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	2'742'095.00	2'742'095.00
Immeuble, Grande Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	1'924'484.05	1'924'484.05
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 13 et Beaux-Arts 13, Neuchâtel	8'485'000.00	8'485'000.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'404'315.20	2'404'315.20
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 2, Neuchâtel	4'890'000.00	4'890'000.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	6'768'700.00	6'768'700.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2'555'000.00	2'555'000.00
PPE garage collectif, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	145'455.00	145'455.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	8'675'000.00	8'675'000.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3'775'000.00	3'775'000.00
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	2'737'560.51	2'737'560.51
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'543'845.00	3'466'953.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	6'775'000.00	6'775'000.00
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	7'343'040.00	7'343'040.00
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6'285'000.00	6'285'000.00
Copropriété garage collectif, Promenade Le Corbusier 15 a, La Chaux-de-Fonds	1'181'833.33	1'181'833.33
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	8'641'559.32	8'641'559.32
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	1'068'000.00	1'068'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 22, Boudry	3'390'000.00	3'390'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 24, Boudry	3'195'000.00	3'195'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 26, Boudry	3'380'000.00	3'380'000.00
Copropriété garage collectif, Rue Pré-Landry 20-26, Boudry	1'350'308.00	1'350'308.00
Total	91'256'195.41	91'179'303.41

Engagements de prévoyance

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: «Prévoyance.ne») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

Prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Chiffres-clés ressortant du rapport annuel 2018 de Prévoyance.ne (connus lors de l'établissement des comptes)

Taux de couverture selon art. 72a LPP	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Engagements de prévoyance	6'315'835'657.10	6'013'774'592.75	302'061'064.35
Fortune disponible selon art.72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'713'711'366.37	3'409'810'194.09	303'901'172.28
Découvert selon art. 72a LPP	2'602'124'290.73	2'603'964'398.66	-1'840'107.939
Taux de couverture selon art. 72a LPP	58.8%	56.7%	+2.1 pts de %

La part du découvert technique au 01.01.19 imputable à l'ECAP est de CHF 8'282'660.– (01.01.18: CHF 8'716'031.–). Un apport supplémentaire a été versé par l'ECAP de CHF 182'472.– entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, l'ECAP est désormais au bénéfice d'une garantie octroyée par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 3 juillet 2019. Cette garantie s'élève au 31 décembre 2019 à CHF 8'531'301. Elle est destinée à couvrir les prestations dues en vertu de la LCPFPub au personnel de l'ECAP. Le montant de la garantie sera réduit à mesure que le taux de couverture de Prévoyance.ne augmente.

Mesures de recapitalisation validées par le Grand Conseil

Les mesures de recapitalisation, négociées par les partenaires sociaux et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de Prévoyance.ne sont les suivantes: élévation de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations, suspension temporaire de l'indexation des rentes en cours, création d'une réserve de fluctuation de valeurs et apport supplémentaire des employeurs. Par ailleurs, la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel a effectué, conformément à la modification de la loi, un passage au système de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2019. La participation 2018 de l'ECAP aux mesures compensatoires, dues au changement de primauté, a été de CHF 651'487.-.

Affaires juridiques en suspens

Aucune affaire en cours.

Transactions avec des personnes ou des organisations liées

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSPP),
- Prévoyance.ne,
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de nature juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

Gestion des risques et contrôle interne

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes rendus réguliers.